

N°24-IH

**Arrêté fixant la liste des correcteurs des épreuves d'admission du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, Génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024**

Madame la Présidente du Centre de Gestion de la Haute-Garonne (CDG31),

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux,

Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2ème classe et technicien principal de 1ère classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le règlement général des concours et examens professionnels organisés par le CDG31,

Vu l'arrêté n° 23-HQ du 19 juillet 2023 portant ouverture du concours d'accès au grade de technicien dans les spécialités « bâtiments, génie civil » et « services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-CE fixant la composition du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-CK du 29 mars 2024 modifiant la composition du jury du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-HR du 17 juin 2024 fixant la liste des candidats admissibles au concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, Génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024,

Vu l'arrêté n° 24-HS du 17 juin 2024 fixant les dates et le lieu des épreuves orales d'admission du concours d'accès au grade de technicien territorial, spécialités « Bâtiments, Génie civil » et « Services et interventions techniques » - Session 2024,

## **Arrête**

### **Article 1 : Liste des correcteurs des épreuves orales obligatoires d'entretien**

La liste des correcteurs des épreuves orales du concours de technicien est fixée comme suit :

- Madame Anne-Claire CAMAIN, Vice-Présidente du CDG31, Maire-adjoint de Goyrans ;
- Monsieur Gilles CHARLAS, Administrateur du CDG31, Maire-adjoint de Gagnac sur Garonne ;
- Monsieur Nicolas DAVELU, Responsable du service affaires juridiques et commande publique du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DJEZZAR, Directeur Général des services du CDG31 ;
- Madame Laure DOBIGNY, Directrice adjointe du CDG31 ;
- Monsieur Laurent DUMONT, Responsable du Pôle Concours et examens du CDG31 ;

- Monsieur Mathieu FABRE, Chef de service mobilité et gestion réseaux auprès d'une métropole ;
- Madame Carine FRONZES, Directrice Bâtiment Espace Public auprès d'une métropole ;
- Monsieur Olivier GUERRA, Vice-Président du CDG31, Maire de Gardouch ;
- Monsieur Patrick LEFEBVRE, Vice-Président du CDG31, Maire de Saint-Julien sur Garonne ;
- Monsieur Dominique MICHEL, Ingénieur en retraite,
- Madame Hélène OLLIER, Directrice adjointe du CDG31 ;
- Monsieur Denis PAYET, Directeur adjoint du CDG31 ;
- Monsieur Julien PFENDT, Chef de service voiries et travaux communaux auprès d'une communauté d'agglomération ;
- Madame Audrey POUJADE, Conseillère municipale de Gratentour (31) ;
- Monsieur Manuel RECIO, Responsable du pôle accompagnement statutaire et expertise juridique du CDG31 ;
- Monsieur Gilbert ROUGE, Directeur des ressources humaines du CDG31 ;
- Mme Emilie TOURRET, Chargée d'étude à la direction architecture auprès d'une métropole ;
- Madame Sophie TRILLES, Vice-Présidente du CDG31, Conseillère municipale de Menville.

### **Article 2 : Exécution de l'arrêté**

Le Directeur Général des Services du CDG31 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### **Article 3 : Voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse, sis 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE Cedex 07 (Tel. : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 73 57 40 - [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr) ), soit par courrier postal, soit par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

### **Article 4 : Publicité**

Le présent arrêté est transmis à la Préfecture de la Haute-Garonne au titre du contrôle de la légalité. Il est en outre publié sur le site internet du CDG31



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ